

GUIDE DE TRANSFERT DE CRÉDITS : LIGNE DIRECTRICES FONDÉES SUR LES PRATIQUES EXEMPLAIRES

Lors de la phase 1 de l'Étude nationale de 2014 de l'ARUCC et du CPCAT sur la nomenclature des relevés de notes et des transferts de crédits (le « projet »), il est apparu évident que 72 % des répondants étaient en voie d'élaborer un guide de transfert de crédits. Cela suggère un intérêt accru pour l'amélioration de la qualité et de la transparence des renseignements destinés aux étudiantes et aux étudiants. Par conséquent, nous avons préparé les présentes lignes directrices afin de prêter main-forte à nos collègues à ce chapitre.

Constatations :

Dans le cadre du projet, l'on a déterminé que 50 % ou plus des répondants de l'enquête nationale de la phase 1 voulaient s'assurer de publier les renseignements suivants dans leur guide de transfert des crédits :

- Liste des accords de transfert
- Note de cours requise aux fins d'admissibilité à un transfert de crédit
- Limites quant au nombre permis de crédits transférés
- Procédés et échéanciers de demande de transfert de crédits et d'évaluation à cette fin
- Règlements en matière de résidence
- Glossaire terminologique de l'établissement relatif au transfert de crédits

Parmi les éléments moins communs, mentionnons les suivants : renseignements sur le processus d'appel; moyenne d'entrée exigée aux fins d'admissibilité à un transfert de crédits; droits associés, le cas échéant; pertinence des cours admissibles à un transfert de crédits; et limites quant au type de cours admissibles à un transfert. Les conseils provinciaux d'articulation/d'admission et de transfert tendent à offrir aux étudiantes et étudiants des guides de transfert qui contiennent une foule de renseignements touchant à un large éventail de domaines, constatation qui n'est pas évidente dans la liste susmentionnée. Par exemple, leurs guides ont tendance à contenir une gamme d'options de recherche (équivalences par cours, parcours de programmes, parcours à la grandeur du réseau, accords de transfert, etc.), de renseignements sur les politiques des territoires de compétence, de parcours, d'accords, et plus encore. De tels exemples, au niveau provincial, constituent des modèles de pratiques exemplaires pour les établissements à la grandeur du pays.

Les renseignements compris dans le présent document sont le résultat de travaux de recherche et de consultation menés dans le cadre de l'Étude nationale de l'ARUCC et du CPCAT sur les normes en matière de relevés de notes et de nomenclature des transferts de crédits (septembre 2015)

Guide de transfert de crédits – Recommandations en matière de contenu :

À la lumière des constatations des travaux de recherche du projet national, nous vous présentons, ci-dessous, un sommaire du contenu qui devrait se retrouver dans un guide de transfert, selon la communauté des professionnels des services de registrariat et de parcours étudiants.

- ✓ Liste des accords de transfert de crédits
- ✓ Attentes en matière d'admissibilité aux fins de considération de transfert de crédits, notamment :
 - a. Exigences spécifiques liées aux cours
 - b. Exigences spécifiques liées aux programmes
 - c. Attentes relatives aux notes minimales acceptables
 - d. Nombre maximum de crédits pouvant être transférés
 - e. Types de transfert de crédits et définition de chacun (p. ex., attribués, non attribués, etc.)
 - f. Identification des circonstances pouvant donner lieu à la renonciation de l'évaluation ou de l'attribution d'un transfert de crédits
- ✓ Exigences relatives aux droits d'évaluation, à la demande de transfert et à l'échéancier (le cas échéant)
- ✓ Renseignements relatifs aux politiques et aux protocoles visant les transferts de crédits, et traitant, à tout le moins, des aspects suivants :
 - a. Attentes relatives à la politique globale de transfert de crédits
 - b. Politique de transfert des apprentissages reconnus par l'entremise du processus d'évaluation et de reconnaissance des acquis (ÉRA)
 - c. Limites quant à la pertinence des crédits, le cas échéant (que l'on désigne parfois sous l'appellation « durée de vie »), c.-à-d. « l'âge » des cours admissibles aux fins de transfert
 - d. Exigences spécifiques à un programme donné
 - e. Exigences de résidence
 - f. Limites quant aux types de cours acceptés aux fins de transfert (le cas échéant)
 - g. Politique et processus d'appel

Au terme d'un examen des guides de transfert de crédits accessibles en ligne, il y aurait lieu de croire que les éléments suivants pourraient être utiles aux étudiantes et étudiants.

- ✓ Principes régissant le processus d'évaluation aux fins de transfert de crédits ayant trait aux attentes relatives aux étudiantes et étudiants
 - Parmi les exemples de principes de fonctionnement pertinents, notons ceux susceptibles de répondre aux questions suivantes :

Les renseignements compris dans le présent document sont le résultat de travaux de recherche et de consultation menés dans le cadre de l'*Étude nationale de l'ARUCC et du CPCAT sur les normes en matière de relevés de notes et de nomenclature des transferts de crédits* (septembre 2015)

- i. Qu'arrive-t-il en cas de divergence entre l'information contenue dans une base de données d'un territoire de compétence et celle d'un établissement? Qu'est-ce qui devrait orienter l'étudiante ou l'étudiant?
 - ii. Quels sont les principes régissant les avis de modification, et quand et comment influencent-ils les étudiantes et étudiants faisant l'objet d'un transfert? Quels sont les principes de droits acquis liés à l'évaluation des transferts de crédits?
 - iii. Quelles sont les limites liées à l'évaluation des transferts de crédits? Par exemple, l'évaluation est-elle unique ou peut-on réévaluer une situation lorsqu'une étudiante ou un étudiant change de programme après avoir été admis?
- ✓ Bases de données consultables en ligne donnant aux étudiantes et étudiants le choix de chercher des équivalences par cours, des parcours de transfert de programme, des ententes d'articulation ou toute autre forme de transfert disponible au niveau d'un établissement ou d'un territoire de compétence
 - Idéalement, lorsqu'un guide de transfert de crédits est accessible dans une province ou un territoire en particulier, l'on encourage les établissements à fournir un lien vers une telle ressource. De façon générale, ces ressources offrent aux étudiantes et étudiants des renseignements consultables, des détails additionnels quant aux politiques particulières d'un territoire de compétence et un large éventail de sujets à consulter pour les étudiantes et étudiants qui planifient de transférer vers une gamme variée d'établissements d'un territoire de compétence donné ou d'autres provinces ou territoires. Ces ressources sont également susceptibles de proposer des renseignements sur d'autres formats offerts, afin d'appuyer les étudiantes et étudiants et les établissements.
- ✓ Renseignements ayant trait aux procédés d'admission et de transfert, types de documents exigés aux fins d'évaluation de l'étudiante ou de l'étudiant, et échéanciers d'évaluation (qu'il s'agisse d'un transfert à l'intérieur d'une province ou entre provinces/territoires)
 - Il est également utile d'inclure des exemples de documents, y compris du matériel explicatif, de sorte à donner aux étudiantes et étudiants un aperçu des types de documents qu'ils recevront, une fois passés en revue leurs cours aux fins de transfert de crédits (p. ex., état de transfert de crédits, le cas échéant).
- ✓ Explications quant au temps nécessaire pour terminer un programme, une fois le transfert accordé
- ✓ Renseignements sur les cours préalables ou concomitants
- ✓ Signification des termes clés, notamment ce que constitue un crédit et le nombre de crédits accordés à la suite du transfert de cours équivalant à un an d'études
- ✓ Glossaire des termes uniques à l'établissement ou au territoire de compétence

Les renseignements compris dans le présent document sont le résultat de travaux de recherche et de consultation menés dans le cadre de l'*Étude nationale de l'ARUCC et du CPCAT sur les normes en matière de relevés de notes et de nomenclature des transferts de crédits* (septembre 2015)

- Dans la mesure du possible, l'organisation devrait d'abord passer en revue, le cas échéant, la définition du terme, telle que publiée dans le glossaire de transfert de crédits, dans le site web du Guide de relevé de notes et de transferts de crédits de l'ARUCC et du CPCAT (voir <http://www.guide.pccat.arucc.ca>).
- ✓ Toute ressource additionnelle susceptible d'aider les étudiantes et étudiants avec le processus de transfert

Étant donné que les étudiantes et étudiants proposent divers cours et expériences issus de divers contextes éducatifs, aux fins de considération pour un transfert de crédits, il est utile que les établissements incluent dans leur Guide de transfert de crédits des renseignements sur les politiques, protocoles et procédés susceptibles de s'appliquer à de telles situations. Mentionnons, par exemple, les cours à double reconnaissance de crédit, les cours avancés de niveau secondaire tels que le Baccalauréat International (IB) ou « Advanced Placement (AP) », les équivalences de cours, la reconnaissance des acquis, les lettres de permission, les échanges, etc. À titre d'exemple, le BCCAT maintient, dans son guide de transfert de crédits, des équivalences aux fins de transfert pour les programmes d'équivalence de cours et de de Baccalauréat International (IB). Il s'agit là d'un outil très pratique pour les étudiantes et étudiants visés par un transfert.

Ressources additionnelles :

Les ressources additionnelles suivantes sont fournies dans le but d'aider les professionnels du domaine à élaborer leur guide de transfert pour étudiantes et étudiants.

Bautsch, B. (Janvier 2013). *Hot Topics in Higher Education: State Policies to Improve Student Transfer*. Denver (Colorado) : National Conference of State Legislature (NCSL). <http://www.ncsl.org/research/education/student-transfer.aspx>

I.S. Educational Consulting Inc. (Janvier 2015). *Transfer Credit Assessment: A Survey of Institutional Practices*. Vancouver (Colombie-Britannique) : British Columbia Council on Admissions and Transfer (BCCAT). <http://www.bccat.ca/pubs/TCA2015.pdf>

Paez, D., Byrnes, J., Blacker, J., Jackson, A., Dwyer, C. (2011). *The Corporate Strategy and Approach to Articulation and Transfer*. Queensland (Australie) : University of Southern Queensland. <http://eprints.usq.edu.au/20414/1/Corporate-Strategy.pdf>

Usher, A., Jarvey, P. (2011). *Student Experiences in Credit Transfer at Ontario Colleges – Summary Report*. Higher Education Strategy Associates. <http://www.collegesontario.org/research/external-reports.html>

Les renseignements compris dans le présent document sont le résultat de travaux de recherche et de consultation menés dans le cadre de l'Étude nationale de l'ARUCC et du CPCAT sur les normes en matière de relevés de notes et de nomenclature des transferts de crédits (septembre 2015)

Exemples de bases de données et de sites Web portant sur les équivalences de cours

Bases de données et sites web d'établissements :

- Université Athabasca (voir <https://secure3.athabascau.ca/tcas/>)
- Université Dalhousie (voir https://dalonline.dal.ca/PROD/fyskegiv.P_TransEquiv)
- Collège George Brown (voir <http://www.georgebrown.ca/transferguide/>)
- Université McGill (voir <https://nimbus-ssl.mcgill.ca/exsa/search/searchEquivalency>)
- Université Trinity Western
(<https://www1.twu.ca/undergraduate/admissions/transfer-students/credit>)
 - Ce site Web combine les tableaux internes de Trinity western et les tableaux du BCCAT tirés du Guide de transfert de la C.-B. Lorsqu'un établissement de la C.-B. est sélectionné, les renseignements sont fournis par l'entremise d'un service Web en temps réel depuis le Guide de transfert de la C.-B.
- Université du Maryland (voir <http://www.transferadvising.umd.edu/>)
- Université de Regina (voir <http://www.uregina.ca/student/registrar/transfer-credit/transfer-credit-course-equivalents.html>)
- Université de la Saskatchewan (voir <http://explore.usask.ca/admissions/transfer/>)

Bases de données et sites Web provinciaux :

- L'option [Online Search](#) (recherche en ligne) du site Web Transfer Alberta de l'ACAT (voir www.transferralberta.ca)
- L'option [Course Search](#) (recherche de cours) du Guide de transfert de la C.-B. (voir <http://www.bctransferguide.ca/>) – les options [Block Transfer Search](#) (recherche de transferts en bloc), [Degree Partnership Search](#), (recherche de partenariats menant à un grade), ainsi que les équivalences de cours et de baccalauréat international sont également disponibles.
- Le [Transfer Guide](#) en ligne du gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador (voir <http://www.aes.gov.nl.ca/postsecondary/transferguide/index.html>)
- L'outil [Recherche de crédits](#) du Portail de reconnaissance de crédits de NBCAT (voir <http://portal.nbc.ca>)
- L'option [Recherche – Guides de reconnaissance de crédits](#) du CATON du Guide ontransfer.ca, lequel permet d'effectuer des recherches par cours ou par programme
- Nota : Campus Manitoba est en voie de développer un système de transfert se fondant sur le modèle de la C.-B., dont le lancement est prévu au printemps de 2016. <http://www.ecampusmanitoba.com/>

Les renseignements compris dans le présent document sont le résultat de travaux de recherche et de consultation menés dans le cadre de l'*Étude nationale de l'ARUCC et du CPCAT sur les normes en matière de relevés de notes et de nomenclature des transferts de crédits* (septembre 2015)